
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 23 MARS 2023
Présidée par M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président,
DELIBERATION N° 12

Effectif du Conseil
d'Administration : 17

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR EMPLOI PERMANENT POSTE DIRECTEUR(TRICE) DU CCAS

Date de convocation : 17 mars 2023

Affichage du Compte

Rendu Sommaire : 29 mars 2023

PRESENTS : M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président, Mme NIETO, Mme VOLLAND (arrivée en fin de séance après les votes des délibérations), Mme ZANATTA, Mme VACKER, Mme NADAL, Mme GIRARDIN, M. RIGONDAUD, M. Jean-Paul VILLEMUR (arrivé à 15 H 45), M. FERON, Mme AUMONIER, Mme BARATON (arrivée à 14 H 55), M. BAUDIN (arrivé à 14 H 45).

EXCUSES : M. BALOGE, Président, qui a donné pouvoir à M. VIDEAU,
Mme VOLLAND, qui a donné pouvoir à Mme NADAL jusqu'à son arrivée en fin de séance après les votes des délibérations,
Mme DI MEGLIO, qui a donné pouvoir à Mme ZANATTA,
M. VILLEMUR, qui a donné pouvoir à Mme GIRARDIN, jusqu'à son arrivée à 15 H 15.
M. GAY, qui a donné pouvoir à Mme BARATON,
M. CHALET, qui a donné pouvoir à M. RIGONDAUD.

ABSENTS :

Monsieur le Président expose :

Suite à la vacance du poste de directeur (trice) du CCAS de Niort, la Ville de Niort a lancé une procédure de recrutement afin de pourvoir cet emploi devenu vacant, ouvert au cadre d'emploi des attachés territoriaux.

.../...

En application des articles L.332-8 2^oalinéa et L.332-9 du Code Général de la Fonction Publique, un emploi permanent peut être occupé de manière permanente par un agent contractuel de droit public lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Suite à l'appel à candidatures publié par la Ville de Niort et aux entretiens de recrutement qui ont suivi, le recrutement d'un fonctionnaire s'est révélé infructueux. Dès lors, il est proposé d'autoriser le recrutement d'un agent non titulaire.

La rémunération sera indexée sur la grille indiciaire de ce même cadre d'emploi des attachés territoriaux.

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir :

- **AUTORISER** le recrutement d'un agent contractuel de droit public sur l'emploi de Directeur (trice) du CCAS de Niort, ouvert sur le cadre d'emploi des attachés territoriaux (catégorie A), selon les modalités susvisées.

Le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité.

Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour extrait conforme
NIORT, le 29 mars 2023

Pour le Président du C.C.A.S.
Jérôme BALOGÉ
Et par délégation,
Le Vice-Président

SIGNE

Nicolas VIDEAU